

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patatons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

Almanach Français.

- Judi 14 (1808).— Levée du premier siège de Saragosse, par le général Verdier, contre les Espagnols.
- (1811).— Reprise de Santander, par le général Rouget, contre les Espagnols.
- (1812).— Combat de Krasnoy, par le général Grouchy, contre les Russes.

MONTEVIDEO.

Aout 13 1845.

Le public a accueilli avec une juste indignation l'acte d'adhésion et la pétition étranges, inqualifiables de quelques individus s'intitulant Français et résidant au Cerrito. Une semblable pièce, si elle était en effet revêtue des signatures de nos co-nationaux, nous paraîtrait un crime; mais il nous reste à cet égard un doute consolateur, et, jusqu'à nouvel ordre, ces incroyables manifestations seront pour nous le comble de l'absurde. Nous n'aurions répondu que par le silence du mépris; mais, au milieu des noms de certains individus qui ne valent point l'honneur d'être nommés, nous en avons remarqué quelques-uns qui ne peuvent être que ceux des chefs de cette ignoble échafourée et qui ont ainsi abusé, entraîné sous le contenu de l'ennemi, des gens simples et crédules, dont plusieurs ont même contribué dans nos rangs à la défense de la place à une époque antérieure.

Notre éloignement des personnalités est assez connu pour que nous soyons en droit d'espérer que le public ne verra dans les lignes suivantes que l'expression abeolument obligée de certains faits que nous n'aborderons même qu'avec commisération, avec une indulgence imméritée.

1er. *signataire* de l'acte d'adhésion, membre de la commission.

Le sieur Dominique Roguin qui, fixé à Buenos-Ayres et dans cette République depuis nombre d'années, avait été accueilli au mieux par les tendances qu'il hostile aujourd'hui avec acharnement; il dut à ces mêmes hommes qui lui tendirent alors la main, l'acquisition d'une belle fortune qui disparut on ne sait comme: tout jours est-il que sa maison de commerce fut fermée après un règlement d'affaires qui eut un fâcheux retentissement. En effet, après cette banqueroute, que bien des personnes ont qualifié d'une manière sévère et tachante, on s'étonna beaucoup que le sieur Dominique Roguin restât libre possesseur des terrains considérables qui lui appartiennent encore aujourd'hui dans la société rurale. On regretta vivement à cette époque de voir la maison Baudin-Etessé du Havre gravement compromise dans le règlement du sieur Roguin que nous abandonnons à son ingratitude envers ses anciens amis politiques, dont beaucoup l'avaient aidé à son modeste début dans la carrière commerciale; à la responsabilité de sa gestion comme négociant et à l'immorale innationalité dont il fait preuve aujourd'hui.

2. M. Jayme Legris. En résumant cet individu nous ne craignons point d'être taxés d'exagération; tous

ceux qui le connaissent apprécieront: antécédents douteux; banqueroute frauduleuse; excès et scandales de tout genre; intrigues trop connues; assassinats; cœur et mœurs détestables. C'est lui qui a mis en avant la pétition et qui doit être chef du corps qui en résultera. Quelle perspective!...

3. Lucien Brayer: Homme qui, aux termes bien précis de nos lois, a depuis longtemps perdu sa nationalité au service du pays, qui dans une république s'intitule comte (titre très disputable à tous égards), qui a oublié aussi ses anciennes relations,—qui oublie surtout qu'il appartenait à la famille d'un de nos vieux guerriers qui, lui, légua à ses autres enfants une mémoire honorable. Eh bien, nous dirons à M. Brayer: A une autre époque vous étiez gravement compromis dans les mêmes affaires pour lesquelles vous risquez si légèrement votre réputation. M. le consul général Baradère, de cette résidence, vous sauva avec un généreux empressement; mais il dut déclarer à notre gouvernement que vous aviez perdu tout droit à la protection de ses agents, et qu'il n'avait agi qu'en raison des vieux services et de la haute position militaire de M. le lieutenant-général Brayer, alors chargé, par la confiance du roi du commandement important de la clef de la France, au nord —de la place de Strasbourg. Si nous ne nous trompons, monsieur, bien que l'officier général dont nous parlons ne prit aucun titre, il est votre père. Mais, ce que votre cœur devrait se rappeler avant tout, c'est que ce même parti que vous servez aujourd'hui a cherché à flétrir à Buenos-Ayres les cheveux blancs, les sentiments d'honneur et de loyauté, et la réputation sans tâche de votre père lorsqu'il servait ici pendant la guerre de l'Indépendance. Ces calomnies que le public a repoussées du pied partaient du cercle de ceux qui sont aujourd'hui vos amis (1). Emissions ces détails désagréables et passons à d'autres non moins affligeants.

4. Edouard Schérer qui signe au nom de ses associés; cette signature collective nous paraît sous plusieurs rapports d'autant plus hardie que M. Schérer avait en apparence gardé jusqu'à ce moment une sage neutralité dans ces affaires: mais nous le demandons, ce monsieur en affichant son nom, aura-t-il bien réfléchi combien il aura été douloureux pour M. le comte Maximilien de Lambert, son oncle, chef d'une des directions politiques du ministre des affaires étrangères de voir le neveu qu'il protège, prendre ainsi part à un mouvement irréfléchi, détestable de quelques français contre la masse de leurs co-nationaux, contre les instructions du gouvernement et contre leur exécution par les chefs des grandes puissances. Nous sommes certains que M. de Lambert, aura partagé ce sentiment pénible. Passons outre.

5. Un autre nom nous a affligée, c'est celui de M. Faucon, nous ignorons à quelle connexité d'intérêts peut se rapporter cette signature. Nous persistons dès lors jusqu'à plus amples éclaircissements à croire qu'elle n'est nullement celle d'un des chefs d'une maison qui a obtenu de l'administration orientale actuelle un pri-

vilège qu'aurait rejeté bien loin le cercle qui repbus toutes franchises commerciales tout développement de l'industrie étrangère: cette observation obligeait à quelque reconnaissance et nous le savons l'ingratitude n'est point française: attendons dès lors.

7. A un établissement connu appartenait l'employé Jules Clausolles, qui pendant près des deux premières années du siège a audacieusement colporté la correspondance des traites de la place à l'ennemi: après tant d'impunité il a rejoint le Cerrito où il fait valoir ses services et signe avec ses chefs.

8. Il en est de même de M. Robert, qui se dit docteur en médecine mais qui s'abstient d'exercer sa profession: arrivé d'hier en Amérique, malgré son ignorance profonde des hommes et des choses, il a dû signer en faveur de son emploi dans la maison indiquée (nous ne savons lequel.)

Après avoir ainsi passé en revue les chefs d'un acte dont nous aurons longtemps à rougir, et ne voulant point nous fatiguer davantage de détails répugnants, quoique nécessaires, nous terminerons en déclarant qu'après tant de preuves de respect et de soumission aveugle envers nos autorités, et tant d'indulgence envers ceux de leurs co-nationaux qui nous étaient contraires, JAMAIS, JAMAIS, dans aucune circonstance donnée, la population française de la ville, bien que placée dans la même position que celle du Cerrito, n'aurait imité le dégradant exemple que vient de donner cette dernière. Connaissant toutefois le caractère national, nous croyons, et cela nous soulage, que l'intrigue, la menace et la force ont eu la plus grande part à un égarément funeste.

La polacre sarde Caroline a apporté aujourd'hui bon nombre de passagers de Buenos-Ayres.

Les cris de mort aux étrangers se font entendre par les rues de la capitale et sont les précédents sans doute de nouveaux malheurs contre les Français et les Anglais.

Rosas avait convoqué pour aujourd'hui, sur une des places publiques, le peuple argentin, pour connaître ses intentions et prendre, après cette ridicule parade, telle résolution qui sera proclamée; mais la voix du peuple aujourd'hui ne confirmera pas à Buenos-Ayres la vérité de cet axiome: VOX POPULI, VOX DEI.

Rio-Janeiro, 23 Juillet 1845.

La frégate américaine *Rand Vine* et le *Perry* de la même nation, ont jeté l'ancre dans la baie de Rio de Janeiro. Ces bâtiments viennent de la Chine, de la Nouvelle Zélande, de Tahiti et en dernier lieu de Valparaiso; Sous quelques jours ils doivent faire voile pour l'Amérique du Nord.

— La frégate hollandaise *Jason* est entrée le 21, venant de Flessingue en 35 jours.

(1) Voir les articles *el Observador* insérés par D. Manuel Irigoyen, au journal officiel rosiste *el Lucero* il y a quelques années.

On lit dans le *Courrier Français* du 22 mai :

Nous avons maintes fois dit la bravoure, la misère et la résignation de la légation française de Montevideo.

Qui avait organisé cette légion et qui la conduite au feu le premier ? Depuis près de deux ans, chose plus difficile ! qui a prévenu le découragement et raffermi la discipline, qui a soutenu le moral de nos compatriotes contre d'horribles privations, de ténébreuses intrigues et les lentes tortures que leur infligeait froidement la diplomatie de l'Europe ? C'est le colonel Thiébaud. Jeté tout à coup au milieu des épreuves de la vie militaire et de la vie politique, aux uns il a fait face par un sang froid héroïque, aux autres par un admirable bon sens ; homme intrépide et judicieux comme un héros de Plutarque, grand avec simplicité, et écrivant son nom dans l'histoire sans y prétendre, sans s'en douter. Débris de notre vieille armée, perdu sur la terre lointaine, il lui a été donné d'y honorer la France et d'y mettre dans les événements un bout de notre épée, alors que notre gouvernement ne savait que se lier les mains.

Quelques amis du colonel Thiébaud ont pensé que ses traits méritaient d'être reproduits ; un portrait lithographié, exécuté avec talent et d'une ressemblance frappante, vient de paraître chez Aubert. Mais ils ont voulu s'associer aux sentiments du colonel en destinant le produit de la vente à la légion dont il est le chef et le père. Puisque la France est assez riche pour payer sa gloire, qu'elle laisse tomber une obole sur les souffrances que ses enfants ont si courageusement endurées loin d'elle, les yeux toujours tournés vers elle, toujours dignes d'elle ! Nous ne quitions pas pour nos frères de Montevideo et nous ne tendons pas la main en leur nom.

On lit dans le *Journal du Commerce*,

Un ornement se préparait pour renforcer la station de la Plata, et appuyer la mission de M. le baron Deffaudis, nommé commissaire extraordinaire du gouvernement, auprès de Rosas.

NOUVELLES DIVERSES.

— On assure que M. le prince de Joinville est dans l'intention de développer dans une seconde note qui compléterait celle de l'année dernière, sa pensée sur les forces navales de la France et sur notre navigation à vapeur.

— On remarquait hier dans l'une des tribunes réservées de la chambre des députés le prince Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, dont les traits rappellent ceux de l'empereur.

— On écrit de Toulon, le 17 mai :

L'escadre d'évolution n'a fait aucun mouvement, et le contre-amiral commandant ces forces navales attend sur rade de nouvelles instructions. On parle d'une mission qui serait donnée à M. Parseval-Deschênes.

— Les obsèques de M. le vice-amiral Willaumez ont eu lieu hier matin à Suresne, au milieu d'un concours considérable d'officiers de marine et de toutes armes. Le roi et le prince de Joinville y avaient envoyé leurs voitures. M. Bouët Willaumez menait le deuil.

— On a célébré hier, à l'église Saint-Etienne du Mont, le service funèbre d'un élève de l'École Polytechnique qui vient d'y mourir, âgé de vingt ans. Le général commandant l'école, tout l'état-major et les élèves en uniforme assistaient à la cérémonie.

NOUVELLES DU SOIR.

Le *Constitutionnel* de ce soir annonce que deux navires anglais et un français, se sont perdus dans les environs de Castillos.

— Les nouvelles de la Colonia annoncent que la population se trouve dans une position très alarmante, d'un côté elle est sous le couteau de la Mazhorque, si elle se soulève contre ses oppresseurs, et de l'autre, elle voit passer et repasser devant son port des navires de guerre anglais et français qu'on lui dit venir préparer un bombardement, la terreur du peuple sur tout est à son comble.

On annonce qu'une corvette française et deux bricks anglais avaient remonté la Plata, au-dessus de Martin Garcia, où étaient retenus une vingtaine de petites embarcations.

Dans la journée le détachement des marins français casernés à la douane, sont allés faire une promenade militaire avec leurs deux obusiers de montagne hors des fortifications. Le chemin rempli de fondrières par lequel ils sont passés les a obligés à faire l'habile manœuvre dont nous avons déjà parlé : chacun a pu voir avec quelle promptitude les pièces étaient démontées et remontées après le passage des fossés.

DEPARTEMENT DE LA POLICE.

Contrairement aux préceptes de l'Eglise et aux règlements civils, l'autorité a reconnu l'abus de ceux qui font du trafic et qui se livrent à des travaux serviles, ainsi que des maisons d'affaires qui sont ouvertes les jours consacrés à la vénération de Dieu notre seigneur, considérant les règlements de police et spécialement l'édit du 11 novembre 1840, le préfet de police, d'accord avec l'autorité supérieure, ordonne :

ART. Ier. Il n'est point permis de travailler publiquement les dimanches et les jours désignés par l'Eglise pour rendre un culte à Dieu. Les chefs de famille et d'établissements industriels sont tenus d'observer et de faire observer cette ordonnance ;

ART. II. Les maisons d'affaires et établissements industriels devront être fermés pendant ces mêmes jours. Les magasins de vivres seuls resteront ouverts jusqu'à dix heures du matin et depuis 4 jusqu'à 9 heures du soir, avec entière défense d'y permettre des réunions.

ART. III. Ceux qui contreviendraient aux articles antérieurs paieront 4 piastres d'amende pour la première fois, 8 pour la seconde, et, suivant les circonstances aggravantes, l'amende pourra être portée jusqu'à 25 piastres seulement.

ART. IV. Les commissaires, alcaldes et autres agents de police veilleront à l'exécution du présent édit, et les commissaires de quartiers en sont responsables dans tout le quartier de leur ressort.

ART. V. Que ce soit publié, affiche et inséré dans les journaux de la capitale pendant trois jours.

Montevideo, le 11 août 1844.

Jean F. RODRIGUEZ.

DEPARTEMENT DE LA POLICE.

DEMANDES DE PASSEPORTS DU 12 AOÛT.

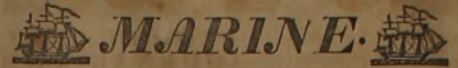
PREMIERE PUBLICATION.

D. Pablo Nin et sa famille..... Espagne.

D. Fermín de Silva Americano et sa famille..... Rio-Grande.

Présentés.

D. Isaac, R. Norza..... Buceo.



MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES.

Entrées du 13.

Havre, trois mâts français *Parana*.
Colonia, goëlette sarde *Caroline*, avec 14 passagers.
Un brick mouillé au Sud.

En partance.
pour

Rio-Grande, trois mâts français *Colombien*.
Rio et Angleterre, brick de guerre anglais *Racer*.
Sainte-Catherine, navire français, *Amélie*.
Rio-Grande, goëlette sarde *Veloz*.
Rio-Grande, brick américain, *Rosalta*.

AVIS.

2me. LEGION DE G. N.

Les charretiers de la légion sont convoqués pour vendredi prochain, 16 courant, à midi, au domicile du colonel, pour prendre une détermination sur un service impérieusement réclamé par la police.

AVIS DIVERS.

AVIS DE LA POLICE.

Le 15 mai de l'année courante, ont été déposées entre les mains du juge de paix de la 1re. section, par le département de la police, deux montres (une petite en or et l'autre en argent) qui ont été engagées furtivement par M. Anselme Paganini, absent.

On en prévient le public, afin que la personne ou les personnes qui se croiront en droit fassent leur réclamation.

Montevideo, le 7 août 1845.

RODRIGUEZ.

AVIS INTERESSANT.

Dans la maison de Courras Smith et compagnie, rue du Sarandi, N.º 149, on trouvera en vente les articles suivants :

Jambons de Westphalie, Chéri cordial en caisse, tabac français, sardines en conserves, petits pois id., huîtres, cognac, rum, fruits à l'eau ne vie, frontignan, vin en caisse Vabrose et Château Margaux, papier à lettre, champagne, xères, chandelles de stearine, id. cire, cartes à jouer françaises, id. espagnoles, cigares] de régalie, biscuits anglais.

AVIS AUX PRISEURS.

Tabac de la régie de Bordeaux, nouvellement débarqué, chez MM. Isabelle et fils, rue des Trente-Trois.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.